

Prix paritaires des produits agricoles—Loi

moment-là qu'il était nécessaire de hausser le prix du boisseau de blé, afin qu'il soit égal à celui qu'on payait pour un baril de pétrole. Bien entendu, c'est bientôt devenu ridicule lorsque le cours du pétrole a atteint \$36 le baril. Cependant, on estimait alors que les deux produits devraient valoir la même chose.

Nous essayons de savoir quel devrait être le prix d'un boisseau de blé, d'un bouvillon ou d'un porc. Quand on charge une commission de fixer les prix, toutes sortes de problèmes se posent. Par exemple, il y a des agriculteurs qui sont plus productifs que d'autres ou, tout simplement, qui se lèvent plus tôt le matin et travaillent plus fort. La même chose se passe dans bien d'autres secteurs d'activité et pas seulement celui de l'agriculture. Il est difficile de déterminer comment on doit récompenser ceux qui profitent de tout ce qu'ils ont à portée de la main et ceux qui travaillent dur.

M. Nystrom: C'est comme ça en politique aussi.

M. Schellenberger: Exactement. En second lieu, comment tenir compte dans cette formule de l'utilisation ou du développement de nouvelles technologies? En troisième lieu, comment allons-nous fixer les prix quand nous cherchons des débouchés sur les marchés internationaux pour les viandes rouges et le grain, des débouchés qu'il faut trouver?

Selon le projet de loi, il faudrait créer pour cela des commissions dans deux ou trois domaines. La seule façon d'y parvenir serait de contrôler la production. Nous l'avons fait pour nombre d'industries avec de bons résultats. Pour l'industrie laitière et l'oviculture, nous avons pu contrôler la production et faire en sorte que les prix assurent une juste rémunération aux productions pour les efforts qu'ils fournissent. En mettant sur pied de tels organismes, nous enlevons des choix aux agriculteurs quant à ce qu'ils pourraient produire. Si nous commençons maintenant à contrôler la production des porcs et du bétail sans l'aide de subventions, les autres agriculteurs auront moins d'options. Ils seront condamnés aux produits horticoles ou aux céréales. C'est là une difficulté qu'il faut envisager.

Au lieu d'obliger le consommateur à payer la différence, le gouvernement pourrait le faire par le biais de subventions. Et nous savons bien qu'elle est la complexité d'un tel système.

● (1750)

A l'heure actuelle, pour produire un boisseau d'orge, un agriculteur européen touche de son gouvernement ce que je reçois de la Commission canadienne du blé quand je lui livre un boisseau d'orge. Au départ, l'agriculteur européen reçoit davantage de l'État. Et c'est lui qui doit concurrencer le Canadien sur les marchés internationaux. Il en est de même pour les autres céréales. A cause de son régime de subventions, la Communauté européenne se retrouve avec d'énormes excédents de beurre et de lait écrémé en poudre. Elle dispose de 850,000 tonnes métriques de bœuf en entrepôt. Cela représente la production entière de toute une année au Canada et ces excédents augmentent. Faut-il s'étonner que la Communauté, en subventionnant ces exportations, ait tenté de trouver des débouchés sur les marchés mondiaux pour écouler ses stocks? Il existe un problème, c'est certain. Avant 1980, les producteurs européens ne pouvaient pas écouler leurs produits sur le marché canadien. En 1981, nous leur avons acheté 2.7 millions de livres, en 1982, 7.7 millions de livres, en 1983, 14.8 millions de livres et l'an dernier, 50 millions.

La communauté européenne s'installe sur ce marché en vendant au rabais. Cela fait baisser les prix que nos agriculteurs obtiennent pour leur bétail. De toute évidence, si le propriétaire d'un restaurant peut acheter de la viande moins cher, il le fera car cela lui permettra d'augmenter ses bénéfices. Peu lui importe d'où vient cette viande.

Ces dernières années, le Canada s'est montré plutôt conciliant en ce qui concerne l'accès à notre marché. Les autres pays n'auraient jamais été aussi tolérants. Certains se sont servis des accords du GATT ainsi que de barrières douanières et non douanières pour protéger leurs producteurs. Mais en tant que pays commercial, le Canada essaie d'être le plus juste possible afin de ne pas indisposer les autres pays qui risqueraient de fermer leur marché à nos produits. La communauté européenne déclare maintenant que si nous ne laissons pas entrer son bœuf, elle imposera des droits de douane sur nos bleuets, notre miel, notre whisky rye et d'autres denrées. C'est presque du chantage.

Les députés ont des idées. Ces idées doivent permettre au Canada de produire suffisamment de denrées agricoles pour répondre à nos besoins et pour alimenter les marchés que nous approvisionnons dans le monde entier. Personne ne niera que le Canada a besoin des importants capitaux étrangers que nous rapporte la vente de nos denrées agricoles. Cela représente des milliards. Rien que dans le secteur céréalier, il s'agit de 6 milliards. Néanmoins, l'accès à notre marché de toutes les autres denrées qui existent dans le monde pose également un problème.

J'ai fait valoir que nous pourrions convaincre les consommateurs canadiens de nous aider à augmenter notre consommation nationale. L'idée n'est pas neuve. Nous pourrions avoir un double prix pour le blé et demander aux consommateurs qui achètent des produits à base de farine comme du pain, des muffins, des gâteaux et des biscuits, de payer davantage le blé servant à la production nationale. Les producteurs de blé pourraient récupérer cet argent. Néanmoins, le pain qui vient des États-Unis pose un problème. Je pense toutefois que nous pourrions y remédier et je ne crois pas que nos concurrents des États-Unis protesteraient si nous instaurions ce genre de programme. Au lieu d'imposer des droits de douane sur la farine ou le blé, nous pourrions les imposer sur le pain, les muffins et les gâteaux. Nous les ferions payer au bout de la chaîne plutôt qu'au début. Il s'agirait d'une taxe au détail dont les agriculteurs profiteraient directement. Des droits de douane de deux cents sur une miche de pain donneraient 40c. le boisseau aux céréaliculteurs des Prairies. Compte tenu de la quantité de blé que nous consommons, ces 40c. permettraient à beaucoup d'exploitations agricoles de l'Ouest d'échapper à la faillite et de poursuivre leur production.

Si ce principe marche pour le pain, pourquoi ne pas l'appliquer au bœuf, au porc, aux fèves de soja, aux légumes et aux fruits que nous consommons au Canada? Nous avons certainement suffisamment d'imagination pour mettre sur pied un programme de ce genre. J'ai mentionné que cela posait sans doute des problèmes comme le projet de loi C-215 en pose, mais lorsque nous aurons chargé le comité permanent de l'agriculture d'étudier comment donner plus d'argent aux agriculteurs, nous pourrions proposer ce genre de solution. Nous n'accepterons peut-être pas tout ce qui est proposé dans cette mesure, mais elle contient d'excellentes idées. Je voudrais que